



Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr. générale
14 février 2014
Français
Original: anglais

Comité contre la torture

Cinquante-deuxième session

28 avril-23 mai 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétaire général

1. La cinquante-deuxième session du Comité contre la torture se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) du 28 avril au 23 mai 2014. Elle s'ouvrira le lundi 28 avril à 10 heures.
2. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session, établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Comité, ainsi que les annotations s'y rapportant.
3. Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Comité, les séances du Comité sont publiques, à moins que celui-ci n'en décide autrement ou qu'il ne ressorte des dispositions applicables de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que la séance doit être privée.
4. L'attention des États parties est appelée notamment sur les annotations relatives au point 7, où figure le calendrier provisoire pour l'examen des rapports pendant la session. Conformément à l'article 68 du Règlement intérieur, les représentants des États parties sont invités à assister aux séances du Comité consacrées à l'examen de leur rapport.



* 1 4 4 0 8 3 2 *



Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité.
3. Élection du Bureau du Comité.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Questions d'organisation et questions diverses.
6. Présentation des rapports des États parties en application de l'article 19 de la Convention.
7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention.
8. Examen de renseignements soumis en application de l'article 20 de la Convention.
9. Examen de communications soumises en application de l'article 22 de la Convention.

Annotations

1. Ouverture de la session

La cinquante-deuxième session du Comité sera ouverte par un représentant du Secrétaire général.

2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur (CAT/C/3/Rev.6), les membres nouvellement élus du Comité à la quatorzième réunion des États parties à la Convention, le 1^{er} octobre 2013, prendront l'engagement solennel suivant:

«Je déclare solennellement que j'exercerai tous mes devoirs et attributions de membre du Comité contre la torture en tout honneur et dévouement, en pleine indépendance, impartialement et en toute conscience.».

3. Élection du Bureau du Comité

Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention et aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur, au titre de ce point, le Comité élira parmi ses membres un président ou une présidente, trois vice-président(e)s et un rapporteur. En élisant les membres de son Bureau, le Comité devrait prendre en considération la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation équilibrée des hommes et des femmes ainsi que, dans la mesure du possible, un roulement entre les membres. Le Bureau est élu pour une période de deux ans.

4. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour d'une session constitue le premier point de l'ordre du jour, sauf s'il y a lieu d'élier les membres du Bureau conformément à l'article 16. Au titre de ce point, le Comité procédera à l'adoption de l'ordre du jour de la session. Conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, le Comité peut modifier son ordre du jour en cours de session et, s'il y a lieu, ajourner l'examen de questions ou supprimer des questions; il ne peut être ajouté à l'ordre du jour que des questions urgentes et importantes.

5. Questions d'organisation et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité examinera son programme de travail pour la session, ainsi que ses méthodes de travail et toute autre question relative à la procédure qu'il doit suivre pour s'acquitter de ses fonctions en vertu de la Convention.

6. Présentation des rapports des États parties en application de l'article 19 de la Convention

a) États parties à la Convention

Au 5 février 2014, 154 États étaient parties à la Convention. La Guinée-Bissau a ratifié la Convention le 24 septembre 2013.

b) Rapports reçus

Outre les rapports que le Comité doit examiner à sa cinquante-deuxième session, le Secrétaire général avait reçu, au 5 février 2014, les rapports des États parties suivants:

<i>Rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>
Australie	CAT/C/AUS/4-5
Burundi*	CAT/C/BDI/2
Chine*	CAT/C/CHN/5
Hong Kong (Chine)*	CAT/C/CHN-HKG/5
Macao (Chine)*	CAT/C/CHN-MAC/5
Colombie	CAT/C/COL/5
Croatie	CAT/C/HRV/4-5
Espagne	CAT/C/ESP/6
États-Unis d'Amérique	CAT/C/USA/3-5
ex-République yougoslave de Macédoine	CAT/C/MKD/3
Kazakhstan	CAT/C/KAZ/3
Luxembourg	CAT/C/LUX/6-7
Nouvelle-Zélande	CAT/C/NZL/6
Roumanie	CAT/C/ROM/2
Serbie	CAT/C/SRB/2
Slovaquie	CAT/C/SVK/3
Suède*	CAT/C/SWE/6-7
Tunisie**	CAT/C/TUN/3
Ukraine	CAT/C/UKR/6
Venezuela (République bolivarienne du)	CAT/C/VEN/3-4

* Rapports non soumis selon la procédure simplifiée.

** L'État partie soumettra un rapport supplémentaire comportant des données actualisées.

c) Rapports initiaux

Au 5 février 2014, la situation en ce qui concerne les rapports initiaux était la suivante:

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/reçu le</i>
Antigua-et-Barbuda (1993)	17 août 1994	-
Bangladesh (1998)	4 novembre 1999	-
Botswana (2000)	7 octobre 2001	-
Cabo Verde (1992)	3 juillet 1993	-
Congo (2003)	30 août 2004	-
Côte d'Ivoire (1995)	16 janvier 1997	-
Émirats arabes unis (2012)	19 août 2013	-
Guinée (1989)	8 novembre 1990	-
Guinée-Bissau (2013)	-	24 octobre 2014
Guinée équatoriale (2002)	6 novembre 2003	-
Iraq (2011)	6 août 2012	-
Lesotho (2001)	11 décembre 2002	-
Liban (2000)	3 novembre 2001	-
Libéria (2004)	22 octobre 2005	-
Malawi (1996)	10 juillet 1997	-
Maldives (2004)	20 mai 2005	-
Mali (1999)	27 mars 2000	-
Nauru (2012)	26 octobre 2013	-
Niger (1998)	3 novembre 1999	-
Nigéria (2001)	28 juin 2002	-
Pakistan (2010)	23 juillet 2011	-
République démocratique populaire lao (2012)	26 octobre 2013	-
République dominicaine (2012)	23 février 2013	-
Saint-Marin (2006)	27 décembre 2007	-
Saint-Siège (2002)	-	Reçu le 7 décembre 2012
Saint-Vincent-et-les Grenadines (2001)	30 août 2002	-
Seychelles (1992)	3 juin 1993	-
Sierra Leone (2001)	-	Reçu le 7 février 2013
Somalie (1990)	22 février 1991	-
Swaziland (2004)	25 avril 2005	-
Thaïlande (2007)	-	Reçu le 26 février 2013
Timor-Leste (2003)	16 mai 2004	-
Vanuatu (2011)	11 août 2012	-

d) Rapports périodiques

Au 5 février 2014, la situation en ce qui concerne les rapports périodiques était la suivante:

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Afghanistan (1987)	Initial Novembre 1992	Deuxième rapport 25 juin 1996	-
Afrique du Sud (1998)	Initial Novembre 2006	Deuxième 31 décembre 2009	-
Albanie (1994)	Deuxième Mai 2012	-	Troisième 1 ^{er} juin 2016
Algérie (1989)	Troisième Mai 2008	Quatrième 20 juin 2012	-
Allemagne* (1990)	Cinquième Novembre 2011	-	Sixième 25 novembre 2015
Andorre (2006)	Initial Novembre 2013	-	Deuxième 22 novembre 2017
Arabie saoudite (1997)	Initial Mai 2002	Deuxième 21 octobre 2002	-
Argentine* (1986)	Quatrième Novembre 2004	Cinquième et sixième 25 juin 2008	-
Arménie (1993)	Troisième Mai 2012	-	Quatrième 1 ^{er} juin 2016
Australie* (1989)	Troisième Mai 2008	-	Quatrième et cinquième Reçu le 31 juillet 2013
Autriche* (1987)	Quatrième et cinquième Mai 2010	-	Sixième 14 mai 2014
Azerbaïdjan* (1996)	Troisième Novembre 2009	Quatrième 20 novembre 2013	-
Bahreïn (1998)	Initial Mai 2005	Deuxième 4 avril 2007	-
Bélarus* (1987)	Quatrième Novembre 2011	-	Cinquième 25 novembre 2015
Belgique* (1999)	Troisième Novembre 2013	-	Quatrième 22 novembre 2017
Belize* (1986)	Initial Novembre 1993	Premier et deuxième 25 juin 1996	-
Bénin* (1992)	Deuxième Novembre 2007	Troisième 30 décembre 2011	-
Bolivie (État plurinational de) (1999)	Deuxième Mai 2013	-	Troisième 31 mai 2017

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Bosnie-Herzégovine* (1993)	Deuxième au cinquième Novembre 2010	-	Sixième 19 novembre 2014
Brésil* (1989)	Initial Mai 2001	Deuxième 27 octobre 2002	-
Bulgarie* (1986)	Quatrième et cinquième Novembre 2011	-	Sixième 25 novembre 2015
Burkina Faso (1999)	Initial Novembre 2013	-	Deuxième 22 novembre 2017
Burundi (1993)	Initial Novembre 2006	-	Deuxième Reçu le 18 avril 2012
Cambodge* (1992)	Deuxième Novembre 2010	-	Troisième 19 novembre 2014
Cameroun (1986)	Quatrième Mai 2010	-	Cinquième 14 mai 2014
Canada* (1987)	Sixième Mai 2012	-	Septième 1 ^{er} juin 2016
Chili* (1988)	Cinquième Mai 2009	Sixième 15 mai 2013	-
Chine (y compris Hong Kong (Chine) et Macao (Chine)) (1988)	Quatrième Novembre 2008	-	Cinquième Reçu le 20 juin 2013
Chypre* (1991)	Troisième Novembre 2002	-	Quatrième Reçu le 30 novembre 2012
Colombie* (1987)	Quatrième Novembre 2009	-	Cinquième Reçu le 30 décembre 2013
Costa Rica* (1993)	Deuxième Mai 2008	Troisième 30 juin 2012	-
Croatie* (1992)	Troisième Mai 2004	-	Quatrième et cinquième Reçus le 19 mars 2013
Cuba (1995)	Deuxième Mai 2012	-	Troisième 1 ^{er} juin 2016
Danemark* (1987)	Cinquième Mai 2007	Sixième et septième 30 juin 2011	-
Djibouti (2002)	Initial Novembre 2011	-	Deuxième 25 novembre 2015
Égypte (1986)	Quatrième Novembre 2002	Cinquième 25 juin 2004	-

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
El Salvador* (1996)	Deuxième Novembre 2009	Troisième 20 novembre 2013	-
Équateur* (1988)	Quatrième au sixième Novembre 2010	-	Septième 19 novembre 2014
Espagne* (1987)	Cinquième Novembre 2009	-	Sixième Reçu le 30 décembre 2013
Estonie* (1991)	Cinquième Mai 2013	-	Sixième 31 mai 2017
États-Unis d'Amérique* (1994)	Deuxième au quatrième Mai 2006	-	Cinquième Reçu le 12 août 2013
Éthiopie (1994)	Initial Novembre 2010	-	Deuxième 19 novembre 2014
ex-République yougoslave de Macédoine* (1994)	Deuxième Mai 2008	-	Troisième Reçu le 6 septembre 2013
Fédération de Russie* (1987)	Cinquième Novembre 2012	-	Sixième 23 novembre 2016
Finlande* (1989)	Cinquième et sixième Mai 2011	-	Septième 3 juin 2015
France (1986)	Quatrième au sixième Mai 2010	-	Septième 14 mai 2014
Gabon (2000)	Initial Novembre 2012	-	Deuxième 23 novembre 2016
Géorgie* (1994)	Troisième Mai 2006	Quatrième et cinquième 24 novembre 2011	-
Ghana (2000)	Initial Mai 2011	-	Deuxième 3 juin 2015
Grèce* (1988)	Cinquième et sixième Mai 2012	-	Septième 1 ^{er} juin 2016
Guatemala* (1990)	Cinquième et sixième Mai 2013	-	Septième 31 mai 2017
Guyana* (1988)	Initial Novembre 2006	Deuxième 31 décembre 2008	-
Honduras* (1996)	Initial Mai 2009	Deuxième 15 mai 2013	-
Hongrie* (1987)	Quatrième Novembre 2006	Cinquième et sixième 31 décembre 2010	-
Indonésie (1998)	Deuxième Mai 2008	Troisième 30 juin 2012	-

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Irlande* (2002)	Initial Mai 2011	-	Deuxième 3 juin 2015
Islande* (1996)	Troisième Mai 2008	Quatrième 30 juin 2012	-
Israël* (1991)	Quatrième Mai 2009	Cinquième 15 mai 2013	-
Italie* (1989)	Quatrième et cinquième Mai 2007	Sixième 30 juin 2011	-
Japon* (1999)	Deuxième mai 2013	-	Troisième 31 mai 2017
Jordanie* (1991)	Deuxième Mai 2010	-	Troisième 14 mai 2014
Kazakhstan (1998)	Deuxième Novembre 2008		Troisième Reçu le 12 août 2013
Kenya* (1997)	Deuxième Mai 2013	-	Troisième 31 mai 2017
Kirghizistan* (1997)	Deuxième Novembre 2013	-	Troisième 22 novembre 2017
Koweït* (1996)	Deuxième Mai 2011	-	Troisième 3 juin 2015
Lettonie* (1992)	Troisième au cinquième Novembre 2013	-	Sixième 22 novembre 2017
Libye* (1989)	Troisième Mai 1999	Quatrième 14 juin 2002	-
Liechtenstein* (1990)	Troisième Mai 2010	-	Quatrième 14 mai 2014
Lituanie* (1996)	Deuxième Novembre 2008	-	Troisième Reçu le 8 octobre 2012
Luxembourg* (1987)	Cinquième Mai 2007	-	Sixième et septième Reçus le 14 janvier 2014
Madagascar (2005)	Initial Novembre 2011	-	Deuxième 25 novembre 2015
Malte* (1990)	Deuxième Novembre 1999	Troisième 12 décembre 2000	-
Maroc* (1993)	Quatrième Novembre 2011	-	Cinquième 25 novembre 2015
Maurice* (1992)	Troisième Mai 2011	-	Quatrième 3 juin 2015

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Mauritanie	Initial Mai 2013	-	Deuxième 31 mai 2017
Mexique* (1986)	Cinquième et sixième Novembre 2012	-	Septième 23 novembre 2016
Monaco* (1991)	Quatrième et cinquième Mai 2011	-	Sixième 3 juin 2015
Mongolie* (2002)	Initial Novembre 2010	-	Deuxième 19 novembre 2014
Monténégro* (2006)	Initial Novembre 2008	-	Deuxième Reçu le 24 décembre 2012
Mozambique (1999)	Initial Novembre 2013	-	Deuxième 22 novembre 2017
Namibie (1994)	Initial Mai 1997	Deuxième 27 décembre 1999	-
Népal (1991)	Deuxième Novembre 2005	Troisième au cinquième 12 juin 2008	-
Nicaragua (2005)	Initial Mai 2009	Deuxième 15 mai 2013	-
Norvège* (1986)	Sixième et septième Novembre 2012	-	Huitième 23 novembre 2016
Nouvelle-Zélande* (1989)	Cinquième Mai 2009	-	Sixième Reçu le 20 décembre 2013
Ouganda* (1986)	Initial Mai 2005	Deuxième 25 juin 2008	-
Ouzbékistan (1995)	Quatrième Novembre 2013	-	Cinquième 22 novembre 2017
Panama (1987)	Troisième Mai 1998	Quatrième 27 septembre 2000	-
Paraguay* (1990)	Quatrième au sixième Novembre 2011	-	Septième 25 novembre 2015
Pays-Bas* (1988)	Sixième Mai 2013	-	Septième 31 mai 2017
Pérou* (1988)	Cinquième et sixième Novembre 2012	-	Septième 23 novembre 2016
Philippines* (1986)	Deuxième Mai 2009	Troisième 15 mai 2013	-
Pologne* (1989)	Cinquième et sixième Novembre 2013	-	Septième 22 novembre 2017

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Portugal* (1989)	Cinquième et sixième Novembre 2013	-	Septième 22 novembre 2017
Qatar (2000)	Deuxième Novembre 2012	-	Troisième 23 novembre 2016
République arabe syrienne (2004)	Initial Mai 2010	-	Deuxième 14 mai 2014
République de Corée* (1995)	Deuxième Mai 2006	Troisième au cinquième 7 février 2012	-
République démocratique du Congo (1996)	Initial Novembre 2005	Deuxième au quatrième 16 avril 2009	-
République de Moldova* (1995)	Deuxième Novembre 2009	Troisième 20 novembre 2013	-
République tchèque* (1993)	Quatrième et cinquième Mai 2012	-	Sixième 1 ^{er} juin 2016
Roumanie* (1990)	Initial Mai 1992	-	Deuxième Reçu le 24 janvier 2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1988)	Cinquième Mai 2013	-	Sixième 31 mai 2017
Rwanda (2008)	Initial Mai 2012	-	Deuxième 1 ^{er} juin 2016
Sénégal (1986)	Troisième Novembre 2012	-	Quatrième 23 novembre 2016
Serbie* (2001)	Initial Novembre 2008	-	Deuxième Reçu le 2 septembre 2013
Slovaquie* (1993)	Deuxième Novembre 2009	-	Troisième Reçu le 18 novembre 2013
Slovénie* (1993)	Troisième Mai 2011	-	Quatrième 3 juin 2015
Sri Lanka (1994)	Troisième et quatrième Novembre 2011	-	Cinquième 25 novembre 2015
Suède* (1986)	Cinquième Mai 2008	-	Sixième et septième Reçus le 11 mars 2013
Suisse* (1986)	Cinquième et sixième Mai 2010	-	Septième 14 mai 2014
Tadjikistan (1995)	Deuxième Novembre 2012	-	Troisième 23 novembre 2016
Tchad* (1992)	Initial Mai 2009	Deuxième 15 mai 2012	-

<i>État partie (depuis)</i>	<i>Dernier rapport examiné</i>	<i>Rapport attendu depuis le</i>	<i>Rapport attendu le/Reçu le</i>
Togo (1987)	Deuxième Novembre 2012	-	Troisième 23 novembre 2016
Tunisie (1988)**	Deuxième Novembre 1998	-	Troisième Reçu le 16 novembre 2009
Turkménistan (1999)	Initial Mai 2011	-	Deuxième 3 juin 2015
Turquie* (1988)	Troisième Novembre 2010	-	Quatrième 19 novembre 2014
Ukraine* (1987)	Cinquième Mai 2007		Sixième Reçu le 4 mars 2013
Uruguay* (1986)	Deuxième Novembre 1996	-	Troisième Reçu le 14 septembre 2012
Venezuela (République bolivarienne du) (1991)	Deuxième et troisième Mai 2002	-	Troisième et quatrième Reçu le 11 septembre 2012
Yémen (1991)	Deuxième Mai 2010	-	Troisième 14 mai 2014
Zambie* (1998)	Deuxième Mai 2008	Troisième 30 juin 2012	-

* Rapports soumis selon la procédure simplifiée.

** L'État partie soumettra un rapport supplémentaire comportant des données actualisées.

7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention

On trouvera ci-après un calendrier provisoire pour l'examen des rapports à la cinquante-deuxième session:

Mardi 29 avril

10 h 00 Uruguay: troisième rapport périodique CAT/C/URY/3

Mercredi 30 avril

10 h 00 Thaïlande: rapport initial CAT/C/THA/1

15 h 00 Uruguay: réponse

Jeudi 1^{er} mai

10 h 00 Sierra Leone: rapport initial CAT/C/SLE/1

15 h 00 Thaïlande: réponses

Vendredi 2 m

15 h 00 Sierra Leone: réponses

15 h 00

Lundi 5 mai		
10 h 00	Saint-Siège: rapport initial	CAT/C/VAT/1
Mardi 6 mai		
10 h 00	Guinée: rapport initial	Non soumis
15 h 00	Saint-Siège: réponses	
Mercredi 7 mai		
10 h 00	Monténégro: deuxième rapport périodique	CAT/C/MNE/2
15 h 00	Guinée: réponses	
Jeudi 8 mai		
10 h 00	Chypre: quatrième rapport périodique	CAT/C/CYP/4
15 h 00	Monténégro: réponses	
Vendredi 9 mai		
15 h 00	Chypre: réponses	3
Lundi 12 mai		
10 h 00	Lituanie: troisième rapport périodique	CAT/C/LTU/3
Mardi 13 mai		
15 h 00	Lituanie: réponses	

8. Examen de renseignements soumis en application de l'article 20 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XIX de son règlement intérieur, le Comité examinera les renseignements qui ont été ou semblent avoir été soumis pour examen en vertu de l'article 20 de la Convention.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 20 de la Convention et aux articles 78 et 79 du Règlement intérieur du Comité, tous les documents et tous les travaux du Comité afférents aux fonctions qui lui incombent en vertu de l'article 20 de la Convention sont confidentiels et toutes les séances concernant les travaux au titre de cet article sont privées.

9. Examen de communications soumises en application de l'article 22 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XXI de son règlement intérieur, le Comité examinera les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été soumises en application de l'article 22 de la Convention.

Conformément au paragraphe 6 de l'article 22 de la Convention et au paragraphe 1 de l'article 107 du Règlement intérieur du Comité, les séances du Comité ou de ses organes subsidiaires au cours desquelles sont examinées les communications reçues en application de l'article 22 de la Convention sont privées.